

Le corps des personnes sexisées

De l'apparence des sportives

Elle n'est pas si loin l'époque où le sportif et aujourd'hui dirigeant d'équipe Marc Madiot pouvait insulter la cycliste Jeannie Longo en direct sur les antennes de la télévision française en lui adressant ces mots « Le sport doit avoir un côté esthétique. Quand on enlève le côté esthétique du sport, il y perd 50 %. C'est mon opinion personnelle, je n'engage que moi. Je n'aime pas le cyclisme féminin, j'ai le droit de ne pas l'aimer, j'ai le droit de ne pas apprécier. On m'a demandé mon avis là-dessus, je l'ai donné. Si elles veulent faire du vélo, c'est leur problème. [...] Elle, elle est belle dans l'effort, vous, vous êtes moche, je suis désolé [...] Je regarderais le cyclisme féminin le jour où elles mettront des maillots un peu plus jolis, des cuissards un peu plus jolis et des chaussures un peu plus jolies, c'est tout »¹². C'était en 1987. Si les choses ont évolué pour davantage de respect, les biais sexistes à l'égard du corps des sportives n'en demeurent pas moins encore présents. En témoigne la récente éviction du commentateur sportif Bob Ballard des antennes d'Eurosport pour les propos sexistes tenus en direct lors des épreuves de natation aux Jeux olympiques de Paris 2024¹³.

Le corps du ou de la sportive est son outil de travail. En ce sens, il doit être entretenu et il doit en prendre soin. Mais cela a également pour conséquence qu'il est constamment mis en avant, tant pour les hommes que pour les femmes. Les athlètes représentent le summum de la performance humaine, le résultat de milliers d'heures de discipline pour faire du corps humain une machine élégante. Il est inéluctable qu'il soit question de leur

12. www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/i21068628/vif-echange-entre-marc-madiot-et-jeannie-longo-a-propos-des-femmes-dans-le-cyclisme

13. www.lesoir.be/612751/article/2024-07-29/jo-2024-un-commentateur-britannique-exclu-apres-une-remarque-sexiste

corps lorsqu'on évoque leurs réussites et leur côté inspirant. Mais l'évocation des sportifs ne confond jamais leurs exploits et leur attrait physique. Il n'est jamais mentionné qu'ils gagnent parce qu'ils sont ravissants. Et les discours de félicitation lorsqu'ils performent ne sont pas empreints de commentaires douteux sur leur apparence.

Si les hommes peuvent mettre en avant leur corps sculpté par les entraînements, les femmes doivent, elles, tout en restant performantes, garder un corps svelte et gracieux tel que défini par les normes sociales. Les sportives doivent sans cesse jongler entre les injonctions sociales et leur souci de performer. Certaines d'entre elles ont pu, ces dernières années, mettre en valeur leur corps musclé (on pense notamment aux sœurs Williams, grandes joueuses de tennis) en assumant leur apparence corporelle d'athlètes. Néanmoins, la majorité des sportives cherchent à se montrer à la fois sportives avec toutes les qualités qui s'y rapportent, telles que la force, le courage, la combativité, tout en adoptant une apparence très féminine. Ce comportement, s'il est explicable, est à l'origine de l'hypersexualisation des représentations des femmes dans la société et dans le sport, qu'il s'agisse de la publicité, des affiches de compétition et autres films et séries. « Le fait que les sportives souhaitent à tout prix revendiquer leur féminité en exhibant leurs atouts féminins est compréhensible sur le plan individuel », explique Béatrice Barbusse, « mais les travaux sociologiques montrent que ce faisant, elles ne font que reproduire sur le plan collectif les stéréotypes de genre et l'infériorisation des femmes dans le sport. Érotiser les sportives sur les affiches ou mettre en scène leur apparence corporelle, c'est confirmer l'idée dans l'imaginaire collectif qu'il n'y a qu'une seule façon d'être une femme, celle dominante, qui est au fondement de la hiérarchisation des sexes, de l'infériorisation du genre féminin et de la discrimination »¹⁴.

23

14. *Ibid.*, p. 165.

Au sein de la société patriarcale dans lequel il prend place, le sport reflète et impose la domination masculine. Le genre masculin est le genre par défaut. Le football féminin est exemplatif à cet égard. Serait-il si différent du football masculin qu'il faille préciser qu'il est féminin ? Continuer à parler de sport féminin, c'est cantonner la pratique féminine à un espace confiné. Le système dans lequel la pratique sportive s'inscrit est soutenu par ce que l'on appelle la « norme viriliste » qui tient sur un ensemble d'injonctions comportementales fondées sur la force physique, la résistance à la douleur, la domination de l'adversaire, ainsi que sur la retenue émotionnelle. Ce système va de pair avec le modèle hétéronormatif qui postule l'hétérosexualité comme orientation « naturelle » et légitime et une présomption hétérosexuelle chez toutes les actrices, mais principalement les hommes, du monde sportif. Cela n'est pas sans conséquence sur l'imaginaire collectif, où une femme pratiquant un sport réputé masculin pourra régulièrement être taxée de lesbienne ou questionnée dans son genre, et à l'inverse, un homme investi dans une discipline perçue comme féminine sera soupçonné d'homosexualité. D'ailleurs, il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que les coming-outs homosexuels de sportives soient si peu nombreux, encore aujourd'hui. Les idéaux de virilité et de féminité véhiculés par les normes sportives y seraient vraisemblablement fragilisés, et les personnes concernées les premières victimes de cet ébranlement. Plutôt que de subir la vindicte populaire, ils préfèrent vivre caché·es.

Les choses ont un peu bougé ces dernières années. Les joueuses de beach-volley ont récemment obtenu le droit de porter un short plutôt qu'un bikini, le plongeur britannique Tom Daley a révélé sa bisexualité et tricote dans les tribunes pendant ses compétitions pour se détendre, les joueuses de tennis ont vu leur combat pour porter autre chose que des vêtements blancs (problématiques notamment en période de menstruations) à Wimbledon aboutir, la judokate Clarisse Agbagnénou a reçu l'autorisation d'allaiter

son nourrisson dans les salles d'échauffement au tournoi de Tel-Aviv. Et ce ne sont là que quelques exemples de prises de position fortes de la part des sportives pour permettre que le sport sorte de cet entre-soi masculin lorsqu'il est question de leur corps.

Une histoire de gènes (ou de gène?)

Le sport s'est historiquement créé sur base d'une classification sexuelle binaire, au regard de ce qui se faisait en médecine. Au 19^e siècle, la biologie établit que c'est la nature qui fonde la différence entre les «hommes» et les «femmes». Ainsi, le sport reste longtemps un bastion masculin fondé sur cette dichotomie. Au début du 20^e siècle, les femmes ont commencé à revendiquer le droit de pratiquer le sport, à l'initiative, nous l'avons vu, de la pionnière française Alice Millat. Dans les années 1930 déjà, certaines sportives commencent à faire l'objet de remises en cause en raison de leur morphologie jugée trop masculine. Victimes de ce que l'on pourrait appeler un procès en virilisation, elles sont jugées pour leur physique, mais aussi pour leurs performances qui se rapprochent de celles des hommes. Et plutôt que de remettre en cause les catégories sexuelles fondées sur de supposées différences biologiques, les instances vont instaurer le certificat de féminité alors que les recherches en sciences sociales ont démontré que cette division est socialement construite¹⁵.

25

C'est en 1966, pour «calmer les soupçons», que le comité de la Fédération internationale d'athlétisme décide de mettre en place un test de féminité. Avant 1968, ce document était délivré après un contrôle gynécologique où seul le sexe apparent était pris en compte.

15. Sur le plan de la génétique, l'humain femelle possède une paire de chromosomes sexuels XX tandis que le mâle possède une paire de chromosomes sexuels XY. Néanmoins, il existe un certain

nombre de variations parmi lesquelles XXY, XO ou encore XYY, XXX, XXY, etc.

Il est ensuite remplacé par le test du corpuscule de Barr qui permet de détecter la présence d'un deuxième chromosome X. Ce procédé, supposément neutre, révèle des situations pour le moins paradoxales. Il arrive que des athlètes dont le physique est considéré comme d'expression de genre masculine soient contraintes à effectuer le test sur cette base visuelle, mais obtiennent un certificat de féminité en bonne et due forme, alors que d'autres sont exclues de toute compétition alors qu'elles répondent à tous les critères de la féminité.

Peu fiable, ce test est remplacé en 1992 par le test PCR/SRY qui établit la présence ou l'absence d'un chromosome Y. Outre le fait que l'application de ce test mette en évidence le traitement asymétrique des sexes, puisqu'aucun sportif homme n'a jamais été soupçonné d'être une femme, il va totalement à l'encontre des nombreuses dimensions de l'identité sexuelle puisque certaines personnes ont un sexe chromosomal (déterminé par les chromosomes sexuels X et Y), gonadique (présence d'ovaires ou de testicules) et apparent différent de leur sexe psychologique et social. «En ayant instauré le test de féminité, le monde médical sportif s'est trouvé confronté à cette volonté de rechercher une distinction naturelle des identités sexuées, fondement impossible à définir car les critères (organes génitaux, gonades, hormones, chromosomes), sont tous plus faillibles les uns que les autres. [...] En rattachant des caractères établis ou supposés de la femme à une "nature féminine", les médecins renforcent un construit social et légitiment une norme à laquelle se réfère le monde sportif. L'instauration du test de féminité révèle donc comment la nature sexuée est conçue par la science et la société, notamment dans la sphère des activités physiques et sportives, domaines du corps et souvent de la domination masculine par excellence»¹⁶.

16. Anaïs Bohouon, «Sport et bicatégorisation par sexe: test de féminité et ambiguïtés

du discours médical», *Nouvelles Questions Féministes*, 2008/1, Vol. 27, p. 90.

Depuis les années 2000, et toujours sans aucun fondement scientifique, ce sont les dosages hormonaux qui tranchent en cas de doute sur l'identité sexuée d'une concurrente. L'idée est donc de tester toute personne dont on suspecte qu'elle n'est pas une femme. Et les statistiques ne trompent pas. D'après Anne Liebman, l'ancienne directrice de l'association Athlete Ally¹⁷, ce sont principalement les femmes racisées issues des pays des Suds qui sont testées. L'objectif est donc de piéger des hommes qui tenteraient de se faire passer pour des femmes pour remporter des titres. Or, cela ne s'est pas produit une seule fois dans l'histoire des tests ! Par contre, cette pratique a *outé* des athlètes telles que Caster Semenya¹⁸ dont l'hyperandrogénie a été révélée suite à un de ces tests.

Pourtant, les effets de la testostérone ou de l'hormonothérapie sur les performances ne sont pas établis. L'important est-il la performance, ou plutôt une conception normée de la sexuation qui met en lumière une volonté de binariser les sexes alors que biologiquement, les choses sont bien plus complexes que ça ? Poser la question, c'est un peu y répondre. Pensons à Michael Phelps, l'athlète le plus médaillé de l'histoire des Jeux olympiques. Il est aujourd'hui reconnu que le nageur dispose de caractéristiques physiques exceptionnelles et qu'en outre, il produit deux fois moins d'acide lactique durant l'effort que les autres nageurs.

27

17. www.athleteally.org

18. Spécialiste du 800 mètres, dont elle est double championne olympique et triple championne du monde. Les instances sportives ont jugées qu'elle «était biologiquement un homme». Elle refuse le traitement qui lui est imposé pour pouvoir concourir dans la catégorie féminine et mène un combat pour pouvoir réintégrer la compétition sans être contrainte à faire baisser son taux naturel de testostérone. En 2023, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que lui imposer un traitement hormonal

afin d'être autorisée à prendre part aux compétitions était en soi était une violation de la Convention des droits de l'homme, mais l'affaire a été renvoyée devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme qui s'est estimée incompétente sur la question de la discrimination. Affaire à suivre puisque l'athlète a annoncé qu'elle poursuivrait le combat.

Son torse est surdimensionné par rapport à sa taille et ses jambes sont bien plus courtes que la moyenne. Ce rapport haut du corps – bas du corps lui offre une résistance moindre dans l'eau. Ses mains gigantesques et sa pointure 47 viennent s'ajouter à une flexibilité exagérée de ses articulations. Et pourtant, il n'a jamais été privé de compétition, et reste considéré comme le maître suprême de sa discipline. Comme on peut le lire dans le dernier *Dossier de recommandations*¹⁹ de Prisme, la Fédération wallonne LGBTQIA+, « Si des différences physiologiques moyennes existent entre les hommes et les femmes, par exemple en termes de masse musculaire, de taille, etc., elles ne justifient pas à elles seules la rigidité actuelle des catégories sexuées dans le sport. En effet, ces différences sont souvent amplifiées par les conditions d'entraînement, l'accès aux ressources, les méthodes de sélection et les stéréotypes qui orientent très tôt la pratique sportive »²⁰.

Ce que tout cela révèle, c'est que dans le sport féminin, la règlementation par défaut est basée sur le genre et que les enjeux de classification ont toujours visé les femmes. Symbole saisissant, la Fédération internationale des échecs a, en août 2023, officiellement interdit la participation des joueuses transgenres aux compétitions féminines mondiales. Faut-il rappeler que la performance physique n'entre absolument pas en compte dans cette discipline ? Pourtant, il est possible d'envisager des solutions innovantes. Pourquoi ne pas imaginer des classifications qui, sans tenir compte des catégories hommes/femmes, seraient uniquement liées à la taille ou au poids dans certaines disciplines, ou encore des niveaux, qui permettrait à toute, quel que soit son genre, d'avoir accès à la professionnalisation du sport ? Certaines alternatives sont actuellement en réflexion, mais celles-ci restent

19. https://cdn.prod.website-files.com/6229f89b6c3a3c2afafbc3d8/68a-5b147a9945c24cd2e0602_Prisme_RecommandationsPolitique_SPORT_SITE.pdf

20. *Ibid.*, p. 11.

confinées au sport masculin. Ainsi du *bio-banding*, une méthode venue d'Angleterre où les protocoles d'entraînement des jeunes garçons tiennent compte de leur maturité physique plutôt que de leur âge.

Le sport reste le dernier système fonctionnel où la ségrégation sexuelle est acceptée sans que cela soit perçu comme une discrimination. Et c'était sans compter sur l'arrivée de Donald Trump au pouvoir aux États-Unis, lui qui a signé le 5 février 2025 un décret demandant aux responsables gouvernementaux de prendre des mesures pour interdire le sport féminin aux athlètes transgenres²¹. Lors de cette signature, il a ajouté qu'il ne permettrait à aucune athlète transgenre de fouler le sol américain pour participer aux prochains Jeux olympiques qui se tiendront à Los Angeles en 2028, lançant « À Los Angeles, en 2028, mon administration ne restera pas les bras croisés à regarder des hommes battre des athlètes féminines»²². Ou sur le nouveau règlement de World Athletics, adopté le 23 juillet 2025, en amont des Championnats du monde de Tokyo. Celui-ci impose à toutes les personnes inscrites dans les catégories féminines de passer un test génétique afin de « garantir l'intégrité du sport féminin et le respect du sexe biologique ». Une déclaration de son président, Sebastian Coe, qui nous renvoie au milieu du 20^e siècle alors qu'aujourd'hui, justement, le non-sens de cette catégorisation binaire est de plus en plus documenté. D'ailleurs, Andrew Sinclair, le biologiste qui a découvert le gène SRY affirmait dans une tribune publiée en marge de cette décision que le test, fiable pour détecter la présence d'un chromosome Y, ne suffit nullement pour déduire des caractéristiques masculines « World Athletics affirme que le gène SRY est un indicateur fiable du sexe biologique. Or, le sexe

29

21. www.rtbf.be/article/donald-trump-signé-un-décret-pour-exclure-les-athlètes-transgenres-des-sports-féminins-11499904

22. *Ibid.*

biologique est bien plus complexe : il implique des facteurs chromosomiques, gonadiques (testicules / ovaires), hormonaux et des caractères sexuels secondaires. [...] Le test ne dit rien sur le fonctionnement du gène, ni sur la formation effective de testicules, ni sur la production de testostérone, ni sur la capacité du corps à l'utiliser »²³. Peu réjouissant, d'autres fédérations lui ont emboité le pas, entraînant nombre de situations problématiques. On pense notamment aux boxeuses françaises, privées de Mondial faute d'avoir pu être testées en France comme l'exige dorénavant World Boxing, le droit national français interdisant ce type de tests sur base de la loi relative à la bioéthique !

Si ces tests génétiques sont loin de faire consensus, la complexité de la situation, elle, fait l'unanimité, comme l'indique la sociologue de l'université d'Aberdeen Sone Erikainen qui a notamment publié un ouvrage consacré à la vérification du genre et à la construction du corps féminin dans le sport. Dans un récent interview, elle déclare que les fédérations sont confrontées à une tâche impossible, à savoir « définir ce que signifie “être une femme” dans un sport organisé en deux catégories binaires alors qu'il n'existe pas de définition unique, incontestable ou même largement partagée du terme, et que, d'un point de vue empirique, le sexe n'est pas binaire »²⁴. Cette question, hautement politique, reste aujourd'hui sans réponse, même si des pistes de réflexion sont sur la table. Si elles sont encore largement ignorées par les instances internationales (mais doit-on s'en étonner vu leur composition ?), elles ont le mérite d'être force de proposition pour que la pratique sportive puisse être à la hauteur des enjeux sociaux d'inclusion et de diversité.

23. <https://theconversation.com/world-athletics-mandatory-genetic-test-for-women-athletes-is-misguided-i-should-know-i-discovered-the-relevant-gene-in-1990-262367>

24. www.lesoir.be/698055/article/2025-09-09/quest-ce-qui-fait-une-femme-la-question-pas-si-simple-qui-agite-le-sport

Le marathon de Boston a, par exemple, ouvert une troisième catégorie, « non binaire » en plus des catégories « femme » et « homme ». Cette proposition ne règle en rien la question des athlètes trans qui souhaiterait concourir dans leur genre puisqu'elle les renvoie vers cette catégorie « par défaut ». Par contre, elle acte le fait que certaines institutions souhaitent voir les lignes bouger. Le roller derby, évoqué plus haut, incarne cette stratégie d'inclusion puisqu'il tient compte de la diversité des corps et de tous les facteurs de performance qui ne relèvent pas de la capacité physique tels que l'intelligence technique, tactique et stratégique.

Les Gay Games, dont la première édition s'est tenue en 1982, n'exigent aucun standard de performance sportive. Les Jeux paralympiques sont réservés aux athlètes porteur-euses de handicap physique, visuel ou mental et permettent aux sportif-ves de réaliser des performances comparables à celles des athlètes olympiques dans une logique de normalisation du handicap.

Ce que ces quelques exemples mettent en évidence, c'est qu'il est possible de dénaturaliser les avantages physiques pour faire du sport autrement. Et la philosophe Elsa Dorlin de se faire force de proposition, dans sa préface à l'ouvrage *Catégorie "dames"*.
*Le test de féminité dans les compétitions sportives*²⁵, où elle écrit que la « science sportive en matière de définition de la différence sexuelle est plus que jamais en crise », ce qui prouve que nous avons affaire à une « discipline des corps aussi sollicité que bricolée ». Elle conclut en ces termes « Il est peut-être temps de réfléchir à une autre classification des épreuves. Pourquoi ne pas décider de faire des épreuves par avantage physique et technique, ou même par taux de testostérone ? » Comment imaginer un système de différenciation fondé à la fois sur l'inclusion et

31

25. Anaïs Buhon, *Catégorie «dames»*.
Le test de féminité dans les compétitions sportives, éditions iXe, 2012.

l'équité ? Sylvain Ferez, sociologue du sport, affirme que si les avantages et désavantages innés de chacun·e n'épuiseront jamais les classements par sexe, par taille, par âge, etc., quel intérêt y aurait-il à poursuivre le catalogage. « Si on pousse le raisonnement de la classification jusqu'au bout, en effet, on peut imaginer des catégories par testostérone, par force musculaire, par taille... Mais là encore, où fixer les seuils ? Qui décide de ces critères ? In fine, la fragilité du modèle même de la mise en concurrence ressortirait d'autant plus. L'enjeu de ces problématiques qui dépasse la seule assignation de sexe, se pose en réalité en ces termes : comment légiférer sur un critère aussi indéterminable que l'avantage physique »²⁶.

Reste une grande interrogation... Quelle acceptabilité pour ce genre de mesures ? Créer une catégorie post-genre dans une société qui n'a pas dépassé le genre pourrait créer encore davantage de malentendus. En attendant, pour éviter une injustice de performance, on commet celle de la ségrégation.

32



26. <https://usbeketrica.com/fr/article/sport-et-si-on-abolissait-les-categories-hommes-femmes>